



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bâtiments

Question écrite n° 50669

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le coût financier du à l'implantation immobilière de certaines administrations en Ile-de-France. Malgré les recommandations du Premier ministre, eu égard à la flambée des prix de l'immobilier en région parisienne, de décentraliser l'implantation immobilière, on constate que, entre 2000 et 2003, les administrations et les établissements publics ont acheté ou loué en Ile-de-France 700 000 m² de bureaux. Cette attitude a pour conséquence, outre le fait de participer à la flambée des prix dans cette région, d'alourdir les dépenses de l'État dans le domaine de l'immobilier. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'inciter les administrations à s'implanter en province.

Texte de la réponse

Le comité pour l'implantation territoriale des emplois publics (CITEP), qui a succédé au comité de décentralisation, est chargé de l'agrément préalable des implantations ou extensions des administrations centrales et établissements publics nationaux dans la région d'Ile-de-France excédant 200 mètres carrés. Les statistiques élaborées en la matière prennent pour point de départ mai 2000, date d'entrée en vigueur d'une importante modification de la réglementation applicable. De mai 2000 juillet 2004, il apparaît effectivement que 692 915 mètres carrés de bureaux ont été agréés dans ce cadre. Il convient, toutefois, de préciser que si l'on déduit de ce chiffre les surfaces abandonnées en contrepartie, l'extension nette de superficie se voit ramenée à 258 909 mètres carrés. Sur ce total, la part incombant aux administrations centrales et assimilées est de 114 413 mètres carrés, celle des établissements publics de 136 786 mètres carrés et celle des exploitants publics (notamment La Poste et la SNCF) de seulement 7 710 mètres carrés. Géographiquement, l'extension enregistrée dans Paris intra muros s'élève à 12 232 mètres carrés, tandis que celle constatée dans les départements périphériques atteint 246 677 mètres carrés.

	ADMINISTRATIONS CENTRALES et assimilées (en mètres carrés)	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS et assimilés (en mètres carrés)	EXPLOITANTS PUBLICS (en mètres carrés)	ENSEMBLE (en mètres carrés)
Paris	+ 39 583	+ 10 412	- 37 763	+ 12 232
Banlieue	+ 74 830	+ 126 374	+ 45 473	+ 246 677
Total Ile-de- France	+ 114 413	+ 136 786	+ 7 710	+ 258 909

Les agréments de bureaux les plus marquants accordés, dans Paris, aux administrations centrales sont les suivants : 16 322 mètres carrés au ministère chargé de l'emploi, en contrepartie de bureaux abandonnés sur le site Fontenoy-Séjour, lesquels reviendront ultérieurement, après restructuration, au ministère de la santé ; 10

900 mètres carrés au ministère de la justice, qui a enregistré des augmentations d'effectifs, dont 4 753 mètres carrés pour l'extension de la Cour de cassation et de la cour d'appel de Paris ; 3 935 mètres carrés au ministère de l'intérieur ; 8 629 mètres carrés au bénéfice d'autorités administratives indépendantes (CNIL, COB...). Hors de Paris, on a enregistré des agréments au bénéfice du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (60 368 mètres carrés le long du RER A jusqu'à Noisiel) ; du ministère de l'intérieur (6 689 mètres carrés à Saint-Denis et à Nanterre) ; du ministère des affaires étrangères (4 432 mètres carrés nécessités par le relogement de l'OFPRA à Fontenay-sous-Bois et de la commission de recours des réfugiés à Montreuil). Il apparaît au total, que les extensions de surface qui ont été accordées au long de la période sont, pour l'essentiel, soit liées à la mise à niveau d'installations devenues vétustes soit, pour ce qui concerne certains ministères, dues à des augmentations d'effectifs (notamment justice et police), soit encore liées à la création de nouveaux établissements publics. Chaque fois que cela est apparu possible, ces implantations ont été réalisées en banlieue afin de profiter de coûts immobiliers inférieurs. Dans le même temps, le mouvement d'implantations en régions de services et établissements a été poursuivi. Les principales opérations (égales ou supérieures à 30 emplois réalisées) depuis janvier 2000, hors Ile-de-France, sont reprises dans le tableau ci-après, par ordre d'importance décroissante :

ORGANISMES	VILLE d'accueil	TRANSFERTS réalisés
École nationale de police, gardiens de la paix et agents de sécurité	Nîmes (30)	1 516
École nationale de police, gardiens de la paix et policiers auxiliaires	Oissel (76)	1 249
École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, (ENS.-lettres)	Lyon (69)	1 073
École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP)	Agen (47)	786
École nationale des contrôleurs du Trésor public	Lyon (69)	495
École nationale de police, gardiens de la paix et policiers auxiliaires	Montbéliard (25)	455
École nationale des douanes	Tourcoing (59)	436
École nationale de police (ex centre de formation des policiers auxiliaires, création) 4, rue du 34e-Régiment-Artillerie, B.P. 9062, 24019 Périgueux Cedex	Périgueux (24)	415
Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	Limoges (87)	364
SNCF Informatique Voyageurs, 9, avenue Carnot, B.P. 54, 123, 44041 Nantes Cedex 01	Nantes (44)	363
SNCF Ingénierie technique du matériel roulant, centre Novaxis, 4, allée des Gémeaux, 72000 Le Mans	Le Mans (72)	236
SNCF Informatique Financière, 133, boulevard de la Bataille-de-Stalingrad, 69100 Villeurbanne	Villeurbanne (69)	155

Institut français du pétrole (IFP), laboratoires de recherche appliquée sur les procédés catalytiques et de séparation	Solaize (69)	130
SNCF Infrastructure (ingénierie)	6 sites en province	123
Institut national de la propriété industrielle (INPI)	Lille (59)	98
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Angers (49), siège	75
Sous-direction de la circulation des étrangers (SDCE), 11, rue de la Maison-Blanche, 44941 Nantes Cedex 09	Nantes (44)	70
Laboratoires joints de la DGCCRF et de la DGDDI	Oullins (69)	70
Société française des jeux	Vitrolles (13)	70
Institut national de recherche pédagogique (INRP)	Lyon (69)	60
SNCF Infrastructure (services d'approvisionnement du département maintenance), 5, place Jules-Ferry, 69006 Lyon	Lyon (69)	57
Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR)	Renforcement des structures régionales	52
Établissement national des invalides de la Marine (ENIM)	Lorient (56)	49
SNCF Etudes de modernisation du matériel	Divers	47
GIP Socrates-Leonardo	Bordeaux (33)	45
SNCF Comptabilité voyageurs, pont de Tournay, 59041 Lille Cedex	Lille (59)	45
Service d'études de stratégie et de statistiques industrielles (SESSI) éléments	Caen (14)	41
Agence nationale des fréquences (pôle technique)	Brest (29)	40
SNCF Achats, 5, place Jules-Ferry, 69006 Lyon	Lyon (69)	40
La Poste, direction des centres financiers de Paris	Nantes (44)	39
Centre national de documentation pédagogique (CNDP)	Poitiers-Futuroscope (86)	39
Pôle de valorisation des produits agricoles (création)	Reims (51)	38
Pôle de valorisation des produits agricoles (création)	Clemont-Ferrand (63)	34

Il est à noter que chaque ministère a entrepris l'élaboration d'un programme prévisionnel pluriannuel d'implantation (PPPI), dans lequel il doit indiquer quels sont les services qui pourraient être transférés en province, de façon à conforter les pôles de compétence existants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50669

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8803

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2221